

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS*
DU CENTRE HOSPITALIER DE TROYES**

2 Avenue des Lombards

10000 TROYES

Tél : 03.25.49.49.99

Fax : 03.25.49.47.09

**EPREUVE DE SELECTION DANS LES I.F.S.I.
POUR LES TITULAIRES DU DEAS OU DEAP
JUSTIFIANT DE 3 ANS D'EXERCICE
PROFESSIONNEL**

ANNEE 2016

- ***Date limite de dépôt de dossier : 26 février 2016***
- ***Date de l'épreuve de sélection : 30 mars 2016***
- ***Date d'affichage des résultats : 28 avril 2016***
- ***Places ouvertes : 100 places toutes catégories confondues***
 - ***Dont 20 places maximum sont réservées aux candidats titulaires du DEAS et DEAP***

*** Dénommé I.F.S.I. par la suite**

SOMMAIRE

I.	INSCRIPTION A L'EPREUVE-----	2
	1. Conditions pour se présenter à l'épreuve	
	2. Modalités d'inscription	
II.	CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION-----	3
III.	L'EPREUVE DE SELECTION-----	4
IV.	ADMISSION-----	4
V.	BOURSES, RÉMUNÉRATIONS PROFESSIONNELLES-----	5
VI.	REMARQUES IMPORTANTES-----	5
VII.	INFORMATION SUR LA SCOLARITE-----	6
VIII.	FICHE D'INSCRIPTION A L'EPREUVE DE SELECTION-----	7
	<i>(à remplir et à rendre impérativement lors de l'inscription)</i>	
IX.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES-----	9
	<i>(à remplir recto - verso et à rendre impérativement lors de l'inscription)</i>	

I- INSCRIPTION A L'EPREUVE

1. CONDITIONS POUR SE PRESENTER A L'EPREUVE :

- **ETRE TITULAIRE** du diplôme d'Etat d'aide-soignant **OU** du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

ET

- **JUSTIFIER** de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein après l'obtention du diplôme

2. MODALITES D'INSCRIPTION :

VOUS DEVEZ ACQUITTER DES FRAIS D'INSCRIPTION, le montant de ces frais d'inscription est fixé par chaque I.F.S.I.

103 € pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Troyes.

DÉMARCHE À SUIVRE :

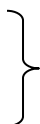
- **En cas de remise du dossier d'inscription à l'IFSI :**

Veillez vous adresser **au préalable** à la Trésorerie du Centre Hospitalier de Troyes pour le paiement (**101 Avenue Anatole France – dans la cour du Centre Hospitalier**) et nous rapporter le dossier accompagné du justificatif de paiement.

Horaires d'ouverture de la Trésorerie Principale

9 h 00 – 12 h 00

13 h 30 – 16 h 00



Du lundi au vendredi sauf jours fériés

- **En cas d'envoi par courrier :**

Veillez adresser directement votre dossier d'inscription **en recommandé avec accusé de réception** accompagné du chèque à :

- Trésorerie du Centre Hospitalier de TROYES
101 Avenue Anatole France
BP 718
10003 TROYES CEDEX

Un accusé de réception de votre dossier vous sera envoyé par retour du courrier.

ATTENTION

AUCUNE INSCRIPTION NE PEUT ÊTRE PRISE EN COMPTE SANS LE JUSTIFICATIF DE PAIEMENT DE LA TRÉSORERIE.

II- CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- **LA FICHE D'INSCRIPTION A L'EPREUVE DE SELECTION (PAGE 6)**
 - Renseignez vos identité, adresse en caractère d'IMPRIMERIE et numéro de téléphone **obligatoire (fixe + portable) où l'on peut vous joindre à tout moment.**
- **DOCUMENTS À JOINDRE À LA FICHE D'INSCRIPTION**
 - Une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso **en cours de validité**
 - Une copie du diplôme
 - Le(s) attestation(s) du (ou des) employeur(s) justifiant de 3 ans d'exercice professionnel
 - Un chèque de **103 €** à l'ordre du comptable public du Centre Hospitalier *.
 - 1 photo d'identité couleur **datant de moins d'un mois** (nom et prénom au verso)
 - 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur **À VOS NOM ET ADRESSE.**
 - 1 enveloppe format A4 affranchie à 2,60 € ou 200 G **À VOS NOM ET ADRESSE.**

*** AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT EN CAS DE DÉSISTEMENT
QUELQUE SOIT LA RAISON.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMÉDIATEMENT RÉEXPÉDIÉ À SON
ENVOYEUR SANS ENREGISTREMENT SUR LA LISTE DES INSCRIPTIONS AU
CONCOURS.**

III- L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

NATURE DE L'ÉPREUVE

- Une analyse écrite de 3 situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.

ORGANISATION

- Epreuve d'une durée de 2 H notée sur 30 points.

CETTE ÉPREUVE EST ÉCRITE ET ANONYME.

**POUR ÊTRE ADMIS, LE CANDIDAT DOIT OBTENIR UN TOTAL DE POINTS AU MOINS ÉGAL
À 15 SUR 30.**

IV- ADMISSION

Les résultats sont affichés au siège de l'I.F.S.I et disponibles sur le site www.ifs-i-troyes.fr

La date des résultats est communiquée le jour de l'épreuve de sélection.

AUCUN RESULTAT PAR TELEPHONE

- Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier.
- **Si dans les 10 jours suivant l'affichage** le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur liste complémentaire.
- Les candidats qui ont accepté leur affectation ont **un délai de 4 jours ouvrés** à compter de leur acceptation pour s'inscrire à l'I.F.S.I. et **acquitter les droits d'inscription**.

Passé ce délai, les candidats sont réputés avoir renoncé au bénéfice de l'épreuve de sélection.

Après inscription, si les candidats se désistent, les frais d'inscription, auxquels sont ôtés 23€ pour gestion des dossiers, seront restitués.

V- BOURSES, REMUNERATIONS PROFESSIONNELLES

L'accès à la formation est subordonné à l'acquittement annuel des droits d'inscription en licence dont le montant varie tous les ans. (Pour information, tarif en 2015 : 184 euros)

Les aides financières sont les suivantes :

- **Bourses d'études :**

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les bourses paramédicales relèvent de la compétence des Régions. Les étudiants en formation paramédicale inscrits dans un établissement de formation Champagne-Ardenne doivent donc s'adresser à la Région Champagne-Ardenne pour toute demande de bourses d'études.

La demande de bourse est à effectuer directement sur le site de la Région Champagne-Ardenne, www.cr-champagne-ardenne.fr/bop/

- **Promotion professionnelle :**

Les agents des établissements hospitaliers publics conservent le bénéfice de leur traitement durant leur scolarité, sur décision du directeur de l'établissement hospitalier.

- **Autres :**

Il existe d'autres possibilités d'aide telles que le C.I.F. (Congé Individuel de Formation) pour les personnes ayant ou ayant eu une activité professionnelle.

Pour les personnes relevant de Pôle Emploi, leur inscription à cet organisme doit être réalisée au plus tard durant le mois précédant la rentrée.

VI- REMARQUES IMPORTANTES

Pour les personnes diplômées Aide-Soignante ou Auxiliaire de Puériculture, il n'y a **pas de prise en charge du coût de formation** infirmière par la région.

En cas de classement sur la liste complémentaire, et conformément à l'article 20 de l'arrêté du 31/07/2009 modifié, relatif au Diplôme d'Etat Infirmier, vous pouvez postuler dans tous les I.F.S.I.

Le recrutement se fera au cas où l'I.F.S.I. intéressé présente des places disponibles et que sa liste complémentaire est épuisée (pour vous aider, ci-jointe la liste des I.F.S.I de la région).

VII- INFORMATION SUR LA SCOLARITE

1. CALENDRIER

La prérentrée scolaire est prévue le **31 août 2016**.

La rentrée scolaire est prévue le **5 septembre 2016**.

La formation comporte 4 200 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage.

2. COÛT DES ETUDES

Le coût est fixé par le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Troyes.

Pour les 3 années scolaires, le coût est estimé à **environ 20 000 euros**.

Chèque à établir après réception de la facture

Droits d'inscription universitaire : **184 euros** (*tarif indicatif 2015-2016*)

Cotisation pour la bibliothèque : **18 euros**

Caution pour la bibliothèque : **40 euros**

Caution pour les badges du CHT : **25 euros**

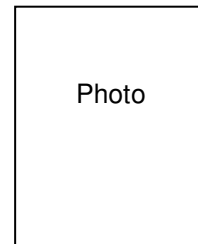
Achat de l'ouvrage d'anatomie : **59 euros**

Paiement à effectuer lors de la confirmation d'inscription en formation.

Pour les personnes diplômées Aide-Soignante ou Auxiliaire de Puériculture, il n'y a **pas de prise en charge du coût de formation** infirmière par la région.

VII- FICHE D'INSCRIPTION A L'EPREUVE DE SELECTION

IDENTITE



Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

☎ : Fixe : Portable :

Date de naissance :

Lieu de naissance + (dépt) :

Adresse :

Suite :

Code postal : Ville :

Email :

Nationalité :

TITRE D'INSCRIPTION

1. DEAS

Année :

2. DEAP

Année :

Nombre d'années dans la profession :

Joindre impérativement un justificatif

Préparation au concours : OUI NON Si oui, précisez l'organisme :

REGLEMENT

Justificatif de paiement **103 €**

Chèque établi par :

N° du chèque :

Etablissement bancaire :

Date du paiement :

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte sans réserve le règlement qui régit l'examen d'admission.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fiche établie le :

Signature :

Contrôle des pièces fournies (Cadre RESERVE au secrétariat de l'Institut)

Photo identité

Photocopie recto verso carte d'identité ou titre de séjour à jour

Photocopie titre d'admission

Justificatif(s) des 3 ans d'exercice professionnel

2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur

1 enveloppe (format A4) timbrée au tarif de 2,60 € ou 200 Grammes

VIII- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<i>Diplômes généraux et professionnels</i>			
Diplômes			
Type :		Obtenu le	
Activités professionnelles antérieures			
Fonction	Etablissement	du	au
Employeur lors de votre inscription à l'examen d'admission			
		Statut	
Nom :		<input type="checkbox"/> Public	<input type="checkbox"/> Privé
Adresse :			
Tél :		Fax :	
Nom du service :			
Fonction occupée :			
Situation principale au cours des 12 mois précédant le concours			
<input type="checkbox"/> Classe de préparation à la formation actuelle			
<input type="checkbox"/> Etudes supérieures (hors classe de préparation à la formation actuelle)			
<input type="checkbox"/> Emploi dans le secteur hospitalier			
<input type="checkbox"/> Emploi dans un autre secteur			
<input type="checkbox"/> Chômage			
<input type="checkbox"/> Service militaire			
<input type="checkbox"/> Inactivité liée à la maladie ou à la maternité			
<input type="checkbox"/> Autre cas d'inactivité (mère au foyer.....)			

Profession du conjoint

Exploitant agricole

Artisan, commerçant, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus

Cadre et professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

Ouvriers (ouvriers qualifiés, non qualifiés, agricoles)

Personne n'ayant jamais travaillé